



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 8397

## Texte de la question

M. André Berthol appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le système de remplacement des enseignants, sachant que les délais sont en moyenne d'une demi-journée dans le premier degré et de quinze jours à un mois dans le secondaire. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître s'il envisage de mettre en oeuvre des mesures pour réformer ce système.

## Texte de la réponse

Le remplacement des personnels enseignants des lycées et collèges constitue l'une des préoccupations constantes du ministre de l'éducation nationale soucieux d'assurer la permanence et la qualité du service public d'éducation. Cependant, la gestion du remplacement des enseignants dans le second degré n'est pas aisée, car il s'agit bien souvent de faire face à l'imprévisible, les absences de courte durée (moins de quinze jours) étant particulièrement difficiles à gérer. Il revient donc aux établissements de rechercher les solutions permettant la prise en charge des élèves dont le professeur est absent pour une brève période soit en rétribuant un enseignant volontaire de l'établissement en heures supplémentaires, soit en recrutant un vacataire. Des remplacements sont également assurés par des professeurs contractuels et des maîtres auxiliaires qui ont été recrutés par les rectorats. Pour les absences de moyenne et de longue durée (supérieures à quinze jours), il est fait appel aux titulaires remplaçants, soit au total 4 385 professeurs au titre de l'année 1996-1997. La question du remplacement des enseignants titulaires du second degré fait l'objet de réflexions menées dans le cadre d'un groupe de travail dont la mission première est de proposer des solutions pour améliorer le dispositif de remplacement existant. Ce groupe sera amené, si besoin est, à proposer la modification des textes en vigueur.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Berthol](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8397

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 décembre 1997, page 4851

**Réponse publiée le :** 23 mars 1998, page 1648